



COVID-19 : GUIDE DES RESSOURCES DISPONIBLES

Nous sommes là pour vous!

Un mot de votre députée - p.2

Soutien aux particuliers - p.3

Soutien aux entreprises et organismes -
p.12

Informations sur d'autres programmes
fédéraux actuellement ouverts - p.13

Meilleures pratiques sanitaires - p.14

UN MOT DE VOTRE DÉPUTÉE

La saison estivale tire déjà à sa fin, sonnante ainsi le retour en classe pour nos jeunes. Ce retour à l'école s'annonce bien différent de ceux dont nous avons l'habitude, mais j'ai confiance en nos enseignant(e)s et intervenant(e)s du secteur scolaire. Tout se passera pour le mieux! D'ailleurs, le Premier ministre Trudeau a annoncé aujourd'hui 2 milliards \$ pour aider les provinces à mettre en place les mesures de protection et d'apprentissage nécessaires dans les circonstances. Je vous souhaite une bonne rentrée à toutes et à tous!

Durant la pandémie, nous avons tous dû jongler avec des défis plus ou moins grands, avec beaucoup d'incertitude. La Prestation canadienne d'urgence a permis à un grand nombre de familles de joindre les deux bouts à la fin du mois, mais malgré cela, la demande dans les banques alimentaires a augmenté de façon significative.

C'est dans ce contexte que notre gouvernement a lancé le Programme de récupération des aliments excédentaires. On visait trois objectifs : 1) nourrir les personnes dans le besoin, 2) acheter au prix coûtant des surplus de nourriture chez nos producteurs et transformateurs alimentaires et 3) éviter le gaspillage alimentaire. Huit partenariats, qui incluent plus d'une centaine d'organisations, se partagent 50 millions \$, ce qui leur permettra de distribuer plus de 12 millions de kilos d'aliments à ceux qui en ont le plus besoin.

En terminant, je vous invite à partager cette infolettre à travers vos différents réseaux de partenaires. Elle contient des informations pertinentes sur les programmes offerts par le gouvernement du Canada pour soutenir les personnes et les entreprises. Le site CANADA.CA demeure aussi une source fiable d'informations relatives à la COVID-19.

N'hésitez pas à communiquer avec mon équipe et moi si vous avez des questions et des commentaires.

Prenez soin de vous et de vos proches!

Marie-Claude Bibeau

SOUTIEN AUX PARTICULIERS

FONDS POUR UNE RENTRÉE SÉCURITAIRE

La rentrée scolaire est une étape importante à franchir pour relancer notre économie et assurer un retour des parents au travail, sans qu'ils s'inquiètent de la santé de leurs enfants.

Pour cela, le **Fonds pour une rentrée scolaire sécuritaire** fournit jusqu'à 2 milliards \$ aux provinces et territoires pour les aider à assurer la sécurité des élèves et des membres du personnel tout au long de l'année scolaire. De ce montant, 432 millions \$ seront versés au Québec.

Une somme supplémentaire de 112 millions \$ sera également investie pour aider les Premières Nations à garantir une rentrée sécuritaire dans les réserves.

Le Fonds permettra, par exemple, l'adaptation des milieux d'apprentissage, l'amélioration de la ventilation, ainsi que l'achat d'équipement de protection personnelle et de produits de nettoyage.

Le Fonds pour une rentrée scolaire sécuritaire s'ajoute au montant de plus de 19 milliards \$ déjà annoncé dans l'Accord sur la relance sécuritaire pour aider les provinces et les territoires à relancer leur économie en toute sécurité.

Pour plus d'informations, consultez le lien suivant : <https://bit.ly/3hvKisY>.

SOUTIEN AUX PARTICULIERS

RÉOUVERTURE DU BUREAU DE SERVICE CANADA À SHERBROOKE

Les centres Service Canada rouvrent progressivement leurs portes pour des services clés tels que l'assurance-emploi, le Régime de pensions du Canada et la Sécurité de la vieillesse, les numéros d'assurance sociale et les passeports pour les voyages essentiels.

Le bureau de Sherbrooke est maintenant ouvert sur rendez-vous seulement. Veuillez prendre un rendez-vous en remplissant le formulaire de demande de service à l'adresse suivante : <https://eservices.canada.ca/fr/service/>. Un agent de Service Canada vous rappellera dans les deux jours ouvrables.

Lors de votre arrivée dans les bureaux de Service Canada, vous serez accueilli par un commissionnaire et tenu de respecter les mesures de distanciation physique. Les couvre-visages sont fortement encouragés et du désinfectant pour les mains sera disponible. Les clients ne pourront pas accéder aux ordinateurs et photocopieurs pour le moment.

Les centres Service Canada de Coaticook et de Magog rouvriront sous peu.

Pour plus d'informations, consultez le lien suivant : <https://bit.ly/2D1qqPr>.

PROROGATION DU PARLEMENT

Pour continuer de servir le Canada de façon optimale, le Premier ministre a demandé à la gouverneure générale, Son Excellence la très honorable Julie Payette, de proroger le Parlement jusqu'au 23 septembre prochain. Cela permettra de présenter un discours du Trône qui mette de l'avant les priorités du gouvernement du Canada.

Les programmes mis en place par le gouvernement du Canada pour soutenir les Canadiens pendant la pandémie ne sont pas affectés par cette décision.

Pour plus d'informations, consultez le lien suivant : <https://bit.ly/34yTVn0>.

SOUTIEN AUX PARTICULIERS

PRESTATION CANADIENNE D'URGENCE

La **Prestation canadienne d'urgence (PCU)** a été créée en réponse aux pertes d'emploi sans précédent provoquées par la pandémie, et offre un soutien financier aux Canadiens qui sont touchés directement par la COVID-19.

Depuis le 15 mars dernier, ce sont plus de 8,61 millions de demandeurs uniques qui ont bénéficié de cette prestation.

Alors que la réouverture de notre économie canadienne se poursuit, il est essentiel d'assurer un soutien continu aux Canadiens dont l'emploi a été touché par la pandémie. De cette façon, **la PCU sera prolongée de quatre semaines supplémentaires, jusqu'à un maximum de 28 semaines**. Ainsi, les Canadiens qui s'attendaient à avoir épuisé leurs versements de la PCU à la fin du mois d'août auront maintenant accès à un mois supplémentaire de soutien.

Pour plus d'informations, consultez le lien suivant : <https://bit.ly/31wOcwd>.

SOUTIEN AUX PARTICULIERS

TRANSITION DE LA PCU VERS L'AE

Le gouvernement amorcera la **transition vers un régime d'assurance-emploi simplifié le 27 septembre 2020**. Dans le but de faciliter la transition entre les prestations de la PCU et celles de l'AE, Service Canada procédera comme suit :

- La majorité des Canadiens qui ont reçu la PCU par l'entremise de Service Canada et qui ont continué à signaler un besoin d'aide financière seront transférés automatiquement aux prestations régulières d'AE lorsqu'ils auront épuisé leurs 28 semaines de la PCU;
- Dans quelques cas, certains Canadiens qui ont reçu la PCU par l'entremise de Service Canada devront présenter une nouvelle demande de prestations d'AE;
- Les Canadiens qui sont « admissibles à l'assurance-emploi », qui ont reçu la PCU par l'entremise de l'ARC et qui ont encore besoin d'une aide financière à la fin de leur période de prestations de 28 semaines de la PCU devront présenter une nouvelle demande à Service Canada;
- Les demandeurs feront leur demande au moyen du processus de demande en ligne habituel de l'assurance-emploi;
- Les prestataires devront soumettre des déclarations toutes les deux semaines pour prouver leur admissibilité et continuer à être payés;
- Les prestations d'assurance-emploi sont imposables, et les impôts fédéraux, provinciaux ou territoriaux seront déduits des paiements.

Pour plus d'informations, consultez le lien suivant : <https://bit.ly/34zmqkx>.

SOUTIEN AUX PARTICULIERS

ASSURANCE-EMPLOI

La reprise des activités économiques se poursuit de façon sécuritaire, mais malgré cette nouvelle étape importante, certains Canadiens se retrouvent dans une situation précaire alors qu'ils sont à la recherche d'un emploi.

Pour offrir le soutien nécessaire, le gouvernement du Canada apporte des modifications au régime d'assurance-emploi (AE). En mettant en place trois nouvelles mesures temporaires pendant un an, l'AE sera désormais accessible à un plus grand nombre de Canadiens, y compris ceux qui n'auraient pas reçu l'assurance-emploi dans le passé.

1. Utilisation du taux de chômage minimum de 13,1% à partir du 9 août 2020 pour toutes les régions économiques de l'AE au Canada : Cette modification aura pour effet de fixer un critère d'admissibilité uniforme aux prestations régulières d'AE, d'établir un droit minimum de 26 semaines de prestations régulières d'assurance-emploi, et de fixer à 14 le nombre de meilleures semaines de rémunération servant à calculer le taux de prestation hebdomadaire. Les personnes habitant dans les régions de l'assurance-emploi où le taux de chômage est plus élevé verront leurs prestations calculées à l'aide du taux réel.

2. Crédit d'heures pour faciliter l'accès aux prestations d'assurance-emploi : Pour que les personnes aient droit à l'AE avec aussi peu que 120 heures de travail, les demandeurs d'AE recevront un crédit unique de 300 heures d'emploi assurable pour les demandes de prestations régulières ou de Travail partagé, et un crédit de 480 heures d'emploi assurable pour les demandes de prestations spéciales (prestations parentales, de maternité, de maladie, de compassion ou pour proches aidants).

Le crédit d'heures sera disponible pendant un an et rétroactif au 15 mars 2020 pour les demandeurs qui cherchaient à faire une transition anticipée de la Prestation canadienne d'urgence (PCU) aux prestations parentales, de maternité, de Travail partagé, de compassion ou pour proches aidants de l'assurance-emploi, mais qui n'ont pas pu établir leur demande en raison d'un nombre d'heures insuffisant.

SOUTIEN AUX PARTICULIERS

ASSURANCE-EMPLOI

3. **Taux minimum des prestations d'assurance-emploi** : Les bénéficiaires de l'AE auront droit à un taux de prestations imposables d'au moins 400 \$ par semaine, ou de 240 \$ par semaine pour les prestations parentales prolongées.

Pour plus d'informations, consultez le lien suivant : <https://bit.ly/34zmqkx>.

SOUTIEN AUX PARTICULIERS

NOUVELLES MESURES DE SOUTIEN

Pour aider les Canadiens qui n'ont pas droit à l'assurance-emploi en ces temps difficiles, le gouvernement du Canada propose la mise en place de trois nouvelles prestations temporaires.

Prestation canadienne de la relance économique

La **Prestation canadienne de la relance économique** fournira 400 \$ par semaine pendant un maximum de 26 semaines aux travailleurs autonomes ou à ceux qui ne sont pas admissibles à l'assurance-emploi (AE) et qui ont encore besoin d'un soutien au revenu et qui sont à la recherche d'un emploi.

Pour être éligible, les travailleurs doivent :

- Avoir cessé de travailler en raison de la COVID-19 ou avoir subi une perte de revenus par rapport au revenu qu'ils gagnaient avant la pandémie;
- Être disponibles pour travailler et être à la recherche d'un emploi.

Les travailleurs peuvent tirer des revenus d'un emploi ou d'un travail indépendant tout en percevant la prestation, en autant qu'ils continuent à remplir les autres critères.

Néanmoins, les travailleurs devront rembourser 0,50 \$ pour chaque dollar gagné qui dépasse un revenu net annuel de 38 000 \$ au moment de produire leur déclaration de revenus, jusqu'à concurrence d'un montant total de la prestation qu'ils auront reçu durant l'année civile.

SOUTIEN AUX PARTICULIERS

NOUVELLES MESURES DE SOUTIEN

Prestation canadienne de maladie pour la relance économique

La **Prestation canadienne de maladie pour la relance économique** offre 10 jours de congé de maladie payés afin de relancer l'activité économique en toute sécurité, tout en protégeant la santé des Canadiens.

Ce soutien du revenu temporaire sera offert aux travailleurs qui sont malades ou qui doivent s'isoler en raison de la COVID-19 en fournissant 500 \$ par semaine pendant un maximum de deux semaines.

Toutefois, les prestataires ne peuvent pas recevoir à la fois cette nouvelle prestation maladie et d'autres congés de maladies payés.

Plus de détails sur les critères d'admissibilité seront annoncés prochainement.

Prestation canadienne de la relance économique pour proches aidants

La **Prestation canadienne de la relance économique** pour proches aidants fournira 500 \$ par semaine, pendant un maximum de 26 semaines, aux travailleurs qui doivent s'absenter du travail pour s'occuper :

- D'un enfant de moins de 12 ans, car son école ou sa garderie est fermée en raison de la COVID-19;
- D'un membre de la famille en situation de handicap ou d'une personne à charge, car son programme de soins de jour est suspendu ou son établissement de soins est fermé à cause de la COVID-19;
- D'un enfant, d'un membre de la famille en situation de handicap ou d'une personne à charge qui ne va pas à l'école, à la garderie ou dans d'autres établissements de soins sous l'avis d'un professionnel de la santé en raison d'un risque élevé face à la COVID-19.

La prestation peut être partagée, mais un seul membre d'un ménage peut en bénéficier à tout moment.

Par contre, les travailleurs qui préfèrent garder les personnes à charge à la maison lorsque les établissements sont ouverts n'ont pas droit à la prestation.

Plus de détails sur les critères d'admissibilité seront annoncés prochainement.

SOUTIEN AUX PARTICULIERS

NOUVELLES MESURES DE SOUTIEN

Ces nouvelles mesures de soutien seront administrées par l'Agence du Revenu du Canada et seront disponibles **à compter du 27 septembre 2020**.

Pour plus d'informations, consultez le lien suivant : <https://bit.ly/34zmqkx>.

SOUTIEN AUX ENTREPRISES ET ORGANISMES

GEL DU TAUX DE COTISATION À L'ASSURANCE-EMPLOI

En période de reprise économique, il est essentiel de soutenir les employeurs canadiens et leurs employés. Pour cette raison, **le gouvernement du Canada gèlera les taux de cotisation à l'assurance-emploi (AE) pendant deux ans.**

Cela permettra aux travailleurs et aux entreprises à travers le pays de ne pas être immédiatement confrontés à une augmentation des coûts et des retenus à la source en raison des dépenses supplémentaires découlant de la pandémie.

Pour plus d'informations, consultez le lien suivant : <https://bit.ly/3llmkmF>.

INFORMATION SUR D'AUTRES PROGRAMMES FÉDÉRAUX ACTUELLEMENT OUVERTS

Compte d'urgence pour les entreprises canadiennes - CUEC (<https://ceba-cuec.ca/fr/>) : Ouvert

Fonds des infrastructures alimentaires locales (<https://bit.ly/3iioBY2>) : Ouvert jusqu'à épuisement des fonds

Jeunesse Canada au travail dans les deux langues officielles (<https://bit.ly/3iiRz0c>) : Ouvert jusqu'à l'épuisement des fonds

Investissement dans la transformation de l'industrie forestière - Volet projets d'études (<https://bit.ly/38AaQ8W>) : Ouvert jusqu'à épuisement des fonds

Programme d'aide pour l'isolement obligatoire des travailleurs étrangers temporaires - PAIOTET (<https://bit.ly/2YyDjs4>) : Ouvert jusqu'au 31 août 2020

Aide d'urgence du Canada pour le loyer commercial - AUCLC (<https://bit.ly/31mzxUR>) : Ouvert jusqu'au 14 septembre 2020

Prestation canadienne d'urgence pour les étudiants - PCUE (<https://bit.ly/3eBb6GP>) : Ouvert jusqu'au 30 septembre 2020

Prestation canadienne d'urgence - PCU (<https://bit.ly/2Vj6PQF>) : Ouvert jusqu'au 3 octobre 2020

Subvention salariale d'urgence du Canada - SSUC (<https://bit.ly/380dPHd>) : Ouvert jusqu'au 21 novembre 2020

MEILLEURES PRATIQUES SANITAIRES

Pour avoir plus d'informations concernant la COVID-19, nous vous invitons à :

- Consulter le lien suivant : <https://bit.ly/2Uadzxb>
- Téléphoner au **1-833-347-4397** (sans frais).

Dans le cas où vous présentez des symptômes (fièvre, toux ou difficultés respiratoires), contacter le **1-877-644-4545** (sans frais).

Pour plus d'informations sur les politiques à instaurer afin de réduire la propagation de la COVID-19 dans les **milieux de travail**, consulter le lien suivant : <https://bit.ly/3boUiky>

Pour lutter contre la propagation de la COVID-19, nous vous recommandons de :



- Limiter tout contact avec d'autres personnes au moyen de la distanciation sociale;
- Laver vos mains souvent avec de l'eau et du savon pendant au moins 20 secondes;
- Utiliser un désinfectant pour les mains à base d'alcool si vous n'avez pas accès à de l'eau et du savon;
- Tousser et éternuer dans un mouchoir ou dans le creux de votre bras;
- Éviter de toucher vos yeux, votre nez ou votre bouche sans vous être lavé les mains;
- Utiliser des désinfectants approuvés pour nettoyer les surfaces dures à fort contact;
- Nettoyer souvent les surfaces fréquemment touchées (téléphones, poignées de porte,...).

Pour en apprendre plus sur la prévention et les risques, consulter le lien suivant <https://bit.ly/397uVIA> ou envoyer un courriel à phac.inof.aspc@canada.ca.